



Doc. 14010
18 avril 2016

Prévenir la radicalisation d'enfants en s'attaquant à ses causes profondes

Amendement¹ n° 21

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 4.1.2, ajouter les mots suivants:

«et à leur donner les outils pour adopter une approche critique de l'information et pour réfléchir attentivement à ce qu'ils lisent et à ce qu'on leur dit».

1. 2016 - Deuxième partie de session

